



Paris, le 8 décembre 2006

Monsieur Dominique de VILLEPIN
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le coeur de la coopération franco-marocaine telle qu'elle fonde une communauté humaine et intellectuelle. La haute commission mixte maroco-français va siéger les 11 et 12 Décembre 2006, elle sera présidée par les Premiers Ministres.

La France a ouvert ses universités, tout particulièrement entre les années 1984 et 1997, à des dizaines voire des centaines d'étudiants marocains méritants, en particulier pour la préparation du doctorat d'Université qui est le diplôme le plus élevé. Des centaines de collègues universitaires ont dirigé ces travaux avec exigence et confiance.

Ces jeunes lauréats marocains dans leur majorité (environ 1700) ont regagné leur pays, animés de la volonté de contribuer à son développement. L'Université marocaine avait grand besoin d'eux : Enseignement, Recherches...ils se sont pleinement investis dans leur travail même si leur recrutement au Maroc ne s'est pas fait sur la base du niveau réel des diplômés qu'ils possèdent.

En effet le doctorat français est le seul diplôme étranger au Maroc, qui ne soit pas passé devant une commission d'équivalences. Ses détenteurs, sont recrutés sur la base d'une lettre, émanant du Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement marocain, en date du 2 mai 1986. Selon cette lettre, le doctorat français est "provisoirement" considéré comme l'équivalent du DES en attendant que la commission d'équivalences se réunisse pour statuer sur la valeur de ce diplôme.

Ironie du sort, 22 années entières se sont écoulées sans se réunisse cette commission. En revanche, tous les PH-D anglo-saxons et tous les Doctorats obtenus dans les pays de l'Europe de l'Est : Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Ukraine ; dans les Pays arabes : Egypte, Irak, Syrie, Jordanie ; dans les pays d'Amérique latine, et les pays d'Europe occidentale : Espagne, Belgique, Hollande, Royaume Uni, donnent droit à leurs détenteurs d'être recrutés au Maroc en tant que Maître de Conférences et 4 ans plus tard, ils accèdent automatiquement au grade de Professeur d'Enseignement supérieur.

L'Université française ne mérite pas que le diplôme de doctorat soit dévalorisé de fait, de surcroît dans un pays particulièrement ami de la France.

Il s'agit d'une discrimination sans fondements. C'est pourquoi, au nom des universitaires de France, notre syndicat le SNESUP, sollicite de votre haute bienveillance une intervention amicale et ferme auprès des autorités marocaines, afin que les coopérations universitaires que nous souhaitons étroites, durables et au plus haut niveau, se déploient sans nuages.

Je vous prie de croire monsieur le premier ministre en mon plus profond respect.


Jean FABBRI
Secrétaire Général

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur - FSU
78, rue du Fg Saint-Denis - 75010 - Courriel : marie-claude.plantier@snesup.fr
Tél. 01.44.79.96.10. - Fax : 01.42.46.26.56 - L.D. : 01.44.79.96.18